

# Règlement des études du Conservatoire à Rayonnement Communal d'Eaubonne

---

2019/2020





# Sommaire

<b>Préambule.....</b>	<b>2</b>
<b>Prolégomènes.....</b>	<b>3</b>
<b>Modalités d’inscription .....</b>	<b>4</b>
Nouveaux élèves.....	4
Anciens élèves .....	4
Conditions communes aux anciens et nouveaux élèves .....	4
<b>Etudes musicales .....</b>	<b>6</b>
Cursus standard diplômant .....	6
Le parcours personnalisé non diplômant .....	20
Le cursus chant lyrique .....	20
Le cursus spécifique musique actuelle et jazz .....	21
L’évaluation .....	21
Les productions des élèves.....	33
Le parcours du spectateur .....	34
La filière voix (chœurs uniquement).....	35
Le projet Carte blanche .....	35
Le module arrangement .....	35
Le cours d’Initiation au Déchiffrage et à l’Accompagnement (I.D.A.) ....	36
Départements et disciplines .....	36
Temps de cours par discipline .....	39
Obligations des élèves .....	41
<b>Présences / absences .....</b>	<b>43</b>
<b>Tables des matières détaillées.....</b>	<b>44</b>

## **Préambule**

Le règlement permet la mise en place du Projet d'Établissement quinquennal adopté à l'unanimité par le Conseil municipal le 4 juillet 2018.

Le conservatoire à rayonnement communal d'Eaubonne a trois missions : l'enseignement musical spécialisé (EAS), l'éducation artistique et culturelle (EAC) dans le champ musical et la diffusion ou production musicale. L'enseignement musical comprend les disciplines générales comme la formation musicale et les disciplines d'érudition, l'enseignement instrumental et enfin, l'enseignement des pratiques collectives vocales ou instrumentales. L'éducation artistique et culturelle peut se définir par la rencontre de l'utilisateur avec les œuvres et les artistes, complétée par une pratique artistique. La diffusion ou production musicale est soit effectuée par les élèves, soit par des élèves accompagnés par des professionnels artistes enseignants dans l'établissement ou artistes extérieurs, soit uniquement par des professionnels artistes enseignants dans l'établissement ou artistes extérieurs.

Ces trois missions sont liées et parfois concomitantes.

L'enseignement musical est effectué exclusivement par les enseignants du conservatoire, en revanche l'éducation artistique et la diffusion ou production musicale peuvent être effectuées en collaboration avec des intervenants ou structures extérieurs à l'établissement.

## **Prolégomènes**

Les études musicales comprennent trois cycles pouvant être précédés d'une période d'éveil ou d'orientation et se déclinent autour de trois enseignements principaux qui se complètent :

- la formation musicale,
- une pratique collective,
- une pratique instrumentale ou vocale individuelle ou individualisée (petit groupe au maximum de trois élèves du même instrument).

Les élèves durant la majeure partie de leurs études suivent ces trois enseignements concomitamment, ils sont indissociables. Toutefois, pour les élèves les plus jeunes, la pratique instrumentale individuelle et la pratique collective débiteront après une ou deux années d'éveil ou d'initiation musicale. Aussi, les élèves ayant terminé les études de formation musicale ou optant pour un parcours personnalisé non diplômant en milieu de deuxième cycle ne recevront que l'enseignement d'une pratique collective et celui d'une pratique instrumentale.

Afin de garantir une progression musicale et artistique source de plaisir et de motivation, l'assiduité hebdomadaire au conservatoire est de mise comme la pratique quasi quotidienne à la maison.

La participation aux auditions ou concerts publics comme élèves-artistes est nécessaire tout au long de la scolarité. De plus, dès le milieu du premier cycle, l'élève s'inscrira dans un parcours de spectateur, lui permettant de côtoyer les œuvres et les artistes lors de concerts professionnels.

## **Modalités d'inscription**

### **Nouveaux élèves**

Les nouveaux élèves s'inscrivent ou sont inscrits par les parents ou le représentant légal pour les élèves mineurs à partir du lundi suivant la rentrée des classes (calendrier de L'Éducation Nationale). Les horaires et modalités précis d'inscription sont disponibles à partir du mois de juin au conservatoire à rayonnement communal ainsi que sur le site Internet de la ville. Une information est aussi disponible dans l'« EAUBONNE MAG » de l'été. Les inscriptions se font selon l'ordre d'arrivée et il n'y a pas de préinscription. Toutefois, une fiche d'inscription peut être préremplie dès le premier août et transmise par email. Il ne s'agit en aucun cas d'une réservation donnant un accès prioritaire au conservatoire. Cette fiche est disponible sur le site internet de la collectivité. Si le volume horaire disponible pour l'enseignement musical ne permet pas de satisfaire l'intégralité de la demande, notamment dans certains instruments, un ordre de priorité est instauré : les Eaubonnais sont prioritaires, puis les extérieurs à la commune.

### **Anciens élèves**

Les anciens élèves reçoivent une demande de réinscription par mail début juin. Ils doivent impérativement confirmer leur réinscription avant la fin de la première semaine de juillet pour être prioritaires sur les nouveaux élèves. Les élèves n'ayant pas encore une pratique instrumentale, sont prioritaires sur les nouveaux élèves dans le choix de l'instrument, sous conditions qu'ils aient suivis au moins quatre ateliers de découverte instrumentale.

### **Conditions communes aux anciens et nouveaux élèves**

Le droit d'inscription est calculé en fonction des tarifs en vigueur proposés par la Ville d'Eaubonne. Le règlement s'effectue à compter du premier

octobre, soit en totalité, soit par trimestre, soit par prélèvement mensuel (9 mensualités)

# **Etudes musicales**

## **Cursus standard diplômant**

Le conservatoire est accessible aux enfants dès lors qu'ils sont scolarisés en grande section de maternelle.

Le cursus est divisé en trois cycles précédés éventuellement d'une ou deux années d'éducation artistique et culturelle pour les plus jeunes enfants (enfants scolarisés en grande section de maternelle et enfants scolarisés au cours préparatoire à l'école élémentaire). Les deux premiers cycles sont d'une durée de trois à six années, le troisième cycle de deux à quatre années scolaires.

### **Elèves scolarisés en grande section de maternelle lors de l'inscription**

Les élèves en grande section à l'école maternelle bénéficient durant une année d'un cours d'éveil musical de 45 minutes. La pratique collective et la pratique instrumentale ne sont pas proposées.

### **Elèves scolarisés au cours préparatoire à l'école élémentaire lors de l'inscription**

Les élèves en CP à l'école élémentaire bénéficient durant une année d'un cours d'initiation à la formation musicale de 45 minutes. Ce cours de découverte prépare l'élève au premier cycle. Il est accessible aux nouveaux élèves comme aux élèves ayant suivi le cours d'éveil. Parallèlement, les élèves participent obligatoirement aux ateliers de découvertes instrumentales (ADI). Selon les places disponibles et les capacités physiques de l'enfant, une pratique instrumentale en cours individuel peut commencer en cours d'année. La pratique collective vocale ou instrumentale n'est pas proposée.



## **Elèves scolarisés à partir du CE 1 à l'école élémentaire et jusqu'à 16 ans lors de l'inscription**

Chaque élève reçoit un enseignement théorique et pratique global en cours collectif (formation musicale), un enseignement instrumental en cours individuel ou individualisé (cours d'instrument) et un enseignement d'ensemble (chorale ou ensemble instrumental). L'élève pourra s'il le désire ou s'il n'y pas de place disponible dans l'instrument souhaité, ne suivre que le cours de formation musicale et celui de chorale ; il pourra participer aux ateliers de découvertes instrumentales (ADI).

Un élève souhaitant participer uniquement à la chorale pourra aussi s'inscrire au conservatoire. Toutefois l'inscription au cours de formation musicale est vivement souhaitée.

### **La formation musicale**

La formation musicale comprend trois cycles. Le premier cycle de formation musicale est accessible aux nouveaux élèves comme aux élèves ayant suivi les cours d'initiation. La formation musicale est obligatoire pour tous les élèves. Cependant, à l'issue de la deuxième année de deuxième cycle de formation musicale, les élèves peuvent opter pour un parcours personnalisé non diplômant, dispensant de ce cours.

#### ***Le premier cycle de formation musicale***

Le premier cycle de formation musicale comprend cinq cours de niveaux progressifs :

- Cycle 1 année 1 – C1N1 (1 heure hebdomadaire)
- Cycle 1 année 2 – C1N2 (1 heure hebdomadaire)
- Cycle 1 année 3 – C1N3 (1 heure hebdomadaire)
- Cycle 1 année 4 – C1N4 (1 heure 30 hebdomadaire)
- Fin de cycle 1 – FC1 (1 heure 30 hebdomadaire).

Chaque année, l'élève changera de cours (Cycle 1 année 1 – C1N1, puis Cycle 1 année 2 – C1N2, puis Cycle 1 année 3 – C1N3).

A l'issue du cycle 1 année 3 – C1N3, le professeur oriente l'élève, selon son niveau et sa maturité, soit en cycle 1 année 4 – C1N4, soit en fin de cycle 1 – FC.

Pour les élèves effectuant le Cycle 1 année 4 – C1N4, l'année suivante sera de facto avec le cours de fin de cycle 1 – FC1.

A l'issue du cours de fin de cycle 1 – FC1, l'élève validera le premier cycle de formation musicale par un examen écrit et oral. Si le premier cycle est validé, il poursuivra ses études musicales en deuxième cycle, si le cycle n'est pas validé, il pourra suivre à nouveau le cours de de fin de cycle 1 – FC1 l'année suivante.

### *Le deuxième cycle de formation musicale*

Le deuxième cycle de formation musicale comprend quatre cours de niveaux progressifs :

- Cycle 2 année 1 – C2N1 (1 heure 30 hebdomadaire)
- Cycle 2 année 2 – C2N2 (1 heure 30 hebdomadaire)
- Cycle 2 année 3 – C2N3 (1 heure 30 hebdomadaire)
- Cycle 2 année 4 – C2N4 (1 heure 30 hebdomadaire).

Chaque année, l'élève changera de cours (Cycle 2 année 1 – C2N1, puis Cycle 2 année 2 – C2N2, puis Cycle 2 année 3 – C2N3, puis Cycle 2 année 4 – C2N4,).

Durant le Cycle 2 année 2 – C2N2, l'élève devra validée une unité de connaissance de pratique vocale en petit ensemble.

A l'issue du cours Cycle 2 année 4 – C2N4, si l'unité de connaissance de pratique vocale en petit ensemble est acquise, l'élève validera le deuxième cycle de formation musicale par un examen écrit et oral. Si le deuxième

cycle est validé, il poursuivra ses études musicales en troisième cycle, si le cycle n'est pas validé, il pourra suivre à nouveau le cours Cycle 2 année 4 – C2N4 FM l'année suivante.

### ***Le troisième cycle de formation musicale***

Le troisième cycle de formation musicale comprend deux cours de niveaux progressifs :

- Cycle 3 année 1 – C3N1 (deux heures hebdomadaire)
- Cycle 3 année 2 – C3N2 (deux heures hebdomadaire)

L'élève changera de cours après le Cycle 3 année 1 – C3N1 pour le cours de Cycle 3 année 2.

A l'issue du cours Cycle 3 année 2 – C3N2, l'élève validera le troisième et ultime cycle de formation musicale par un examen écrit et oral. Si le cycle n'est pas validé, il pourra suivre à nouveau le cours Cycle 3 année 2 – C3N2 l'année suivante.

### **La pratique instrumentale individuelle**

La pratique instrumentale individuelle comprend trois cycles. Le premier cycle est précédé d'une période d'orientation d'une année scolaire.

Pour toute pratique instrumentale individuelle, les cours de formation musicale et de pratique collective sont obligatoires tout au long de la scolarité. Dérogent à cette nécessité, les élèves qui pratiquent un instrument dès l'initiation à la formation musicale (pas de pratique collective) et les élèves en parcours personnalisé non diplômant (pas de cours de formation musicale ou pas de pratique collective).

La pratique instrumentale débute lorsque l'élève est inscrit en Cycle 1 année 1 – C1N1 en formation musicale selon les places disponibles.

La période d'orientation confirme le choix instrumental, le premier cycle permet d'apprendre les fondamentaux, de connaître l'instrument. Le deuxième cycle approfondit les techniques et amène vers plus d'autonomie

instrumentale et artistique. Le troisième cycle apporte une maîtrise de l'instrument plus complète, ainsi qu'une approche artistique et stylistique en toute autonomie.

### *La période d'orientation*

Sa durée est d'une année scolaire. Le temps de cours est de 20 minutes hebdomadaire. A l'issue de cette année, les élèves sont auditionnés par le directeur du conservatoire ou le coordinateur du département musical de la discipline. Cette audition est un moment d'échange et d'information avec les parents.

### *Le premier cycle*

Sa durée est de trois à six années scolaires. Le temps de cours est de 20 minutes hebdomadaire les deux premières années et de 30 minutes hebdomadaire à partir de la troisième année. Nonobstant, la durée de cours pourra être ponctuellement de 30 minutes hebdomadaire pour les élèves du département cordes frottées dès la deuxième année, selon les temps de cours disponibles.

Les années sont appelées ainsi :

- Cycle 1 année 1 – C1N1
- Cycle 1 année 2 – C1N2
- Cycle 1 année 3 – C1N3
- Cycle 1 année 4 – C1N4
- Cycle 1 année 5 – C1N5
- Cycle 1 année 6 – C1N6.

Ces appellations ne correspondent pas à un niveau, mais à un nombre d'années de pratique.

Chaque élève devra se produire au moins une fois par année scolaire en audition publique individuellement ou en petit ensemble.

Le premier cycle instrumental sera validé par un examen public avec un jury extérieur à l'établissement. L'élève se présentera à l'examen, sur avis du professeur, à partir de la fin du Cycle 1 année 3 – C1N3.

### *Le deuxième cycle*

Sa durée est de quatre à six années scolaires. Il est accessible après validation du premier cycle instrumental. Le temps de cours est de 35 minutes hebdomadaire les deux premières années et de 45 minutes hebdomadaire à partir de la troisième année. Nonobstant, la durée de cours pourra être ponctuellement de 40 minutes hebdomadaire pour les élèves du département cordes frottées dès la deuxième année, selon les temps de cours disponibles.

Les années sont appelées ainsi :

- Cycle 2 année 1 – C2N1
- Cycle 2 année 2 – C2N2
- Cycle 2 année 3 – C2N3
- Cycle 2 année 4 – C2N4
- Cycle 2 année 5 – C2N5
- Cycle 2 année 6 – C2N6.

Ces appellations ne correspondent pas à un niveau, mais à un nombre d'années de pratique.

Chaque élève devra se produire au moins deux fois par année scolaire en audition publique individuellement ou en petit ensemble.

Durant le Cycle 2 année 2 – C2N2, l'élève devra valider une unité de connaissance de pratique instrumentale en petit ensemble lors d'une audition publique. Cette validation pourra aussi intervenir en Cycle 2 année 3 – C2N3.

Si l'unité de connaissance de pratique instrumentale en petit ensemble est acquise, le deuxième cycle instrumental sera validé par un examen public

avec un jury extérieur à l'établissement. L'élève se présentera à l'examen, sur avis du professeur, à partir de la fin du Cycle 2 année 3 – C2N3.

### ***Le troisième cycle***

Sa durée est de deux à quatre années scolaires. Il est accessible après les validations du deuxième cycle instrumental et de formation musicale. La pratique collective est obligatoire tout au long du cycle et la formation musicale jusqu'à la validation du troisième cycle l'est aussi. Le temps de cours est de 50 minutes hebdomadaire la première année et d'une heure ensuite.

Les années sont appelées ainsi :

- Cycle 3 année 1 – C2N1
- Cycle 3 année 2 – C3N2
- Cycle 3 année 3 – C3N3
- Cycle 3 année 4 – C3N4.

Ces appellations ne correspondent pas à un niveau, mais à un nombre d'années de pratique.

Chaque élève devra se produire au moins deux fois par année scolaire en audition publique individuellement ou en petit ensemble.

Durant le Cycle 3 année 2 – C3N2, l'élève devra participer au projet Carte Blanche. Néanmoins cette participation pourra être différée d'une année.

Si la participation au projet Carte Blanche est acquise, le troisième cycle instrumental sera validé par un examen public avec un jury extérieur à l'établissement. L'élève se présentera à l'examen, sur avis du professeur, à partir de la fin du Cycle 3 année 2 – C3N2.

### **La pratique vocale ou instrumentale collective**

La pratique collective fait partie intégrante de l'enseignement au conservatoire. Elle est donc obligatoire.

## *Les pratiques collectives vocales*

Les différents chœurs sont des groupes de niveau à l'exception de l'ensemble vocal adultes. Ils constituent la filière voix. Le changement de chœur donc de niveau, s'effectue sur avis du professeur qui s'appuie sur le contrôle continu. Communément, l'élève débute la pratique collective vocale avec le chœur Primvox. Toutefois pour les élèves les plus âgés (à partir du CM2 lors de la première inscription) la pratique vocale peut exceptionnellement débiter par le chœur Mikado Vox sur avis du professeur.

Le professeur peut dispenser un élève de pratique vocale pour des raisons physiologiques. En effet les cordes vocales sont des organes sensibles et un repos peut s'avérer sur une durée plus ou moins longue. Le professeur dispose de la formation nécessaire pour imposer par principe de précaution ce repos. Dans cette hypothèse, il conseillera un examen effectué par un professionnel de santé.

### *Chœur Prim Vox (3/4 d'heure de cours hebdomadaire) à partir de sept ans.*

C'est un chœur de découverte. Les objectifs de la formation consistent à développer la motivation, la curiosité musicale et le goût pour l'interprétation vocale. Grâce à l'oralité, l'écoute, la mémorisation et la diversité des répertoires vocaux abordés, l'enfant apprend à discerner tous les éléments qui composent une œuvre musicale vocale et à développer une bonne coordination et qualité du geste vocal. En fonction de sa progression et de son âge, l'enfant participe à ce chœur durant une à deux années scolaires.

### *Chœur Mikado Vox (1h de cours hebdomadaire) à partir de neuf ans.*

C'est le chœur où commence une véritable formation en chant choral. Il aborde les fondamentaux et un travail approfondi sur le chant à l'unisson qui aboutit à des prestations publiques. En fonction de sa progression et de son âge, l'enfant participe à ce chœur durant une à trois années scolaires.

### *Chœur Tween Vox (1h de cours hebdomadaire)*

Les objectifs de la formation consistent à évaluer la qualité du son vocal produit et à améliorer la qualité et la maîtrise de toute prestation, à prendre conscience de la polyphonie et à affirmer ses goûts quant au répertoire abordé. Ce chœur s'adresse aux préadolescents ayant déjà une expérience chorale à partir du CM2 ou de la sixième selon les capacités vocales. En fonction de sa progression et de son âge, l'enfant participe à ce chœur durant une à trois années scolaires. Cet ensemble dispose d'un accompagnateur à chaque répétition.

### *Chœur Labo Vox (1h30 de cours hebdomadaire)*

Ce chœur vise à ce que l'élève puisse intégrer un chœur à voix mixtes avec le bagage nécessaire à tout bon choriste. Le travail se fait par pupitre, en soliste, en grand groupe. La technique vocale y prend une place importante. Il s'adresse aux élèves au-delà la 5ème ayant une expérience confirmée du chant choral. Cet ensemble dispose d'un accompagnateur à chaque répétition.

### *Ensemble vocal adultes (2h de cours hebdomadaire)*

L'ensemble vocal adultes est un chœur mixte polyphonique destiné à un public adulte. Il est constitué en majeure partie par les élèves de la classe de chant. Cet ensemble dispose d'un accompagnateur à chaque répétition.

## ***Les pratiques collectives instrumentales à dominante classique***

### *L'ensemble initiation vents (EIV, 50 minutes de cours hebdomadaire)*

Cet ensemble est accessible à tous les instrumentistes à vent et aux percussionnistes dès le Cycle 1 année 1 – C1N1 en pratique instrumentale individuelle. Un élève pianiste peut y être intégré. C'est l'ensemble où l'enfant découvre la pratique collective instrumentale. Dans un esprit ludique, par des jeux musicaux puis le travail de partitions, l'enfant prend



conscience de son rôle dans le groupe, du rôle du chef, développe son écoute et se met au service du groupe pour créer une musique commune.

### *Les ensembles vents pianos percussions (EVPP, 1h15 de cours hebdomadaire)*

Ces ensembles sont accessibles à tous les instrumentistes à vent, aux percussionnistes et aux pianistes. En suivant leur progression instrumentale et leur aisance dans le groupe, les EVPP permettent aux enfants de développer leur expérience du jeu en ensemble et d'aborder une grande variété d'époque et de style musicaux, enrichissant ainsi leur vécu et leur culture musicale. Ils sont constitués de deux niveaux :

- L'ensemble vents pianos percussions 1 (EVPP 1) pour les élèves de Cycle 1 année 2 – C1N2 et Cycle 1 année 3 – C1N3 en pratique instrumentale individuelle (C1N3 pour les pianistes),
- L'ensemble vents pianos percussions 2 (EVPP 2) pour les élèves de Cycle 1 année 4 – C1N4 et Cycle 2 année 1 – C2N1 en pratique instrumentale individuelle (C2N1 pour les pianistes).

### *L'orchestre évolution (1h15 toutes les deux semaines)*

- Cet orchestre est composé de l'effectif du bigband Duke Ellington. La répétition a lieu en alternance avec celle du bigband, aux mêmes horaires. Cet orchestre est obligatoire pour tous les élèves du bigband hormis pour la section rythmique. Cependant, cette section rythmique est possiblement pertinente en raison des répertoires abordés, ses élèves sont donc les bienvenues à l'orchestre évolution.

### *L'orchestre d'harmonie de La Lyre Amicale (OHLA, 1h30 de cours hebdomadaire)*

Il s'agit d'un véritable orchestre d'harmonie géré par l'association « La lyre amicale ». Il est constitué d'adultes membres de l'association et des élèves

du conservatoire à partir Cycle 2 année 2 – C2N2. Cet orchestre participe à plusieurs manifestations municipales tout au long de l'année.

### *Les orchestres à cordes*

Ces orchestres sont accessibles à tous les instrumentistes à cordes. Ils sont constitués de deux niveaux :

- L'orchestre pizz (instrumentistes à cordes dès le Cycle 1 année 1 – C1N1 en pratique instrumentale individuelle, 45 minutes de cours hebdomadaire). C'est l'orchestre où l'enfant découvre la pratique collective instrumentale. C'est plus un atelier de découverte de l'orchestre qu'un orchestre dans sa conception première, avec un travail sur l'oralité (retrouver des morceaux sans partition, les mémoriser puis les restituer par des pas dansant avec un vrai ressenti corporel permettant la sensation de durée du temps et par ce biais, les carrures). Cet atelier permet à chaque enfant d'évoluer à son rythme en puisant dans la force du groupe.
- L'orchestre junior (instrumentistes à cordes à partir du Cycle 1 année 2 – C1N2 ou Cycle 1 année 3 – C1N3 en pratique instrumentale individuelle, 1 heure de cours hebdomadaire). Le choix du niveau de l'orchestre est effectué par le chef d'orchestre, coordinateur des pratiques collectives.

### *L'orchestre symphonique (1h30 de cours hebdomadaire)*

- Cet orchestre est ouvert aux cordes, vents et percussions. Le choix des vents et percussions se fait en fonction de la nomenclature des œuvres abordées. Il est accessible aux instrumentistes à partir du Cycle 2 année 2 – C2N2 en pratique instrumentale individuelle. L'accessibilité à cet orchestre est décidée par le chef d'orchestre, coordinateur des pratiques collectives.

### *Les partielles cordes*

Les élèves participant à l'orchestre junior et à l'orchestre symphonique sont appelés à participer deux fois par an aux semaines de partielles cordes, en sus des répétitions hebdomadaires de ces formations. Les professeurs de violon, alto et violoncelle organisent des répétitions spécifiques de détail. Les élèves sont dispensés durant ces deux semaines de cours individuels d'instrument.

### *Le piano quatre mains*

Destiné aux élèves à partir du second cycle, le temps de cours est en fonction du niveau des élèves et du nombre de participant. Les élèves sont choisis par le coordinateur du département piano.

### *Le Consort*

Ensemble de musique de chambre, il s'adresse aux élèves pratiquant un instrument baroque (flûte à bec, traverso, hautbois baroque et clavecin). Des violoncellistes peuvent y être intégrés.

### *La musique de chambre inter conservatoire Nord Paris*

Il s'agit d'ensembles de musique de chambre pour les élèves de fin de second cycle et de troisième cycle mutualisés entre les conservatoires du Plessis-Bouchard, de Saint-Leu-la Forêt de Taverny et d'Eaubonne. Les élèves sont appelés à se déplacer dans ces établissements respectifs. Les temps de cours sont en fonction de la nature des ensembles.

### ***Les pratiques collectives instrumentales à dominante musiques actuelles amplifiées ou jazz***

#### *Les ensembles de jazz à effectif réduit*

Au nombre de trois, ces ensembles ont des niveaux progressifs :

- L'atelier rythmique (1h de cours hebdomadaire) est destiné aux élèves de la section éponyme. C'est un atelier d'initiation,

complément aux cours d'instruments pour les élèves en jazz et musiques actuelles, en particulier pour les premiers cycles en basse, batterie, guitare et claviers. Les finalités principales sont :

- Permettre aux élèves concernés de progresser sur des notions spécifiques aux instruments qui constituent la rythmique d'un ensemble
- Travailler en interaction
- Acquérir une pulsation rythmique commune.

Cet atelier, qui pour certains élèves sera leur première expérience de pratique collective, permet de préparer l'accès aux ensembles jazz et musiques actuelles.

- L'atelier jazz 1 (1h15 de cours hebdomadaire) est destiné à l'ensemble des élèves désirant disposer d'une pratique jazz de premier niveau. Il est généralement constitué d'une rythmique basse, batterie, piano, guitare et de solistes. Les objectifs sont :
  - Travailler à partir de standards, les bases du jazz et du blues,
  - Jouer les thèmes avec une rythmique,
  - Se familiariser avec l'improvisation et développer des arrangements d'ensemble,
  - Restituer en public à travers des concerts le travail de l'atelier.
- L'atelier jazz 2 (1h15 de cours hebdomadaire) est destiné à l'ensemble des élèves désirant disposer d'une pratique jazz de deuxième niveau. Il vise à développer, approfondir et consolider les notions acquises à l'atelier jazz 1.

### *Les ateliers de musiques actuelles amplifiées (MAA)*

Au nombre de deux, ces ensembles ont des niveaux progressifs ou homogènes selon les élèves y participant (1h de cours hebdomadaire).

Les ateliers sont ouverts aux personnes déjà élèves de l'établissement comme aux personnes n'étant pas encore élèves au conservatoire, néanmoins un minimum de deux à trois années de pratique instrumentale est nécessaire pour intégrer un atelier.

Il n'est pas nécessaire de savoir lire la musique au départ : les notions théoriques, solfégiques et technologiques faisant partie des enjeux et objectifs ; ces notions sont adossées à la pratique des répertoires.

L'élève nouvel arrivant a la possibilité d'intégrer un cours de formation musicale adapté aux pratiques Jazz et MAA et cette intégration est vivement souhaitée.

Le recrutement et l'orientation des élèves se font essentiellement sur la base d'un entretien avec le professeur en charge de l'atelier.

### *Les bigbands*

Aux nombres de deux ces ensembles permettent aux élèves une pratique collective en jazz et grand ensemble.

- Le bigband Duke Ellington (1h15 de répétition toutes les deux semaines) est accessible aux élèves à partir du Cycle 1 année 4 – C1N4. La répétition a lieu en alternance avec celle de l'ensemble évolution, aux mêmes horaires. Tous les participants du bigband Duke Ellington sont tenus de participer à l'orchestre évolution, hormis la section rythmique. Toutefois les instrumentistes inscrits uniquement au bigband, sans aucune autre activité au conservatoire, peuvent être dispensés d'orchestre évolution.
- Le bigband Gill Evans (1h45 de répétition toutes les deux semaines) est un orchestre ouvert aux musiciens confirmés ayant une pratique jazz acquise, élèves en discipline instrumentale au conservatoire ou extérieurs à l'établissement.

## **Le parcours personnalisé non diplômant**

Lorsque la deuxième année de deuxième cycle de formation musicale est réalisée, l'élève peut opter pour une année transitoire lui permettant à son issue, soit d'intégrer le parcours personnalisé non diplômant, soit de poursuivre à nouveau sa scolarité dans le cursus standard diplômant.

### **L'année transitoire**

L'année transitoire permet à l'élève et à ses professeurs de mesurer l'opportunité de poursuivre en cursus standard diplômant ou d'opter pour le parcours personnalisé non diplômant.

Durant cette année, l'élève continue une pratique instrumentale individuelle, mais est dispensée soit de formation musicale, soit de pratique collective. Son temps de cours d'instrument individuel est de 30 minutes s'il était en deuxième cycle préalablement et de 40 minutes s'il a obtenu l'unité instrumentale de fin de deuxième cycle. Cependant s'il le souhaite, il peut en supplément, bénéficier du cours d'arrangement.

### **Les deux années de parcours personnalisé non diplômant**

L'élève dispose après l'année transitoire de deux années dans le parcours personnalisé non diplômant.

L'élève continue une pratique instrumentale individuelle, mais est dispensée soit de formation musicale, soit de pratique collective. Son temps de cours d'instrument individuel est de 30 minutes s'il était en deuxième cycle préalablement et de 40 minutes s'il a obtenu l'unité instrumentale de fin de deuxième cycle. Cependant s'il le souhaite, il peut bénéficier du cours d'arrangement.

Chaque élève devra se produire au moins deux fois par année scolaire en audition publique individuellement ou en petit ensemble.

## **Le cursus chant lyrique**

Concernant le chant lyrique, selon son profil, l'élève peut :

- soit s'inscrire dans le cursus standard où cependant le cursus de formation musicale est spécifique (cours de formation musicale réservés aux chanteurs),
- soit s'inscrire dans le un cursus adulte réservé aux chanteurs.

Quel que soit le cursus, la pratique collective (ensemble vocal adulte) est obligatoire.

## **Le cursus spécifique musique actuelle et jazz**

A partir d'un niveau de deuxième cycle, un cursus spécifique musique actuelle ou jazz est possible. Ce cursus est actuellement totalement personnalisé, seule une pratique collective est obligatoire.

## **L'évaluation**

### **L'évaluation pour le cursus standard**

Durant la période d'orientation instrumentale précédant les cycles, l'évaluation des élèves est basée sur le contrôle continu et sur l'audition par le directeur du conservatoire ou le coordinateur du département musical de la discipline à l'issue de la période.

L'évaluation des élèves lorsque que l'élève a intégré les cycles, est basée sur le contrôle continu et sur les examens de fin de cycle. S'ajoutent pour les élèves de deuxième cycle la validation d'une unité de connaissance de pratique instrumentale en petit ensemble lors d'une audition publique et pour les élèves de troisième cycle la participation au projet Carte Blanche. Cette validation pourra aussi intervenir en Cycle 2 année 3 – C2N3. Cet ensemble de dispositions permet d'une part le changement de cycle et d'autre part de porter à la connaissance des élèves, des parents et des professeurs l'évolution à l'intérieur du cycle. En amont, la période d'orientation est clôturée par une audition lors du cours. En cette occasion, le directeur du conservatoire ou le coordinateur du département musical

échange avec l'élève et ses parents afin d'évoquer les nécessités imposées par la pratique artistique et singulièrement la pratique instrumentale.

### ***Le contrôle continu***

Le contrôle continu est basé sur l'appréciation hebdomadaire des professeurs lors des cours. Ainsi en milieu d'année scolaire (entre les congés de Noël et ceux d'hiver) et en fin d'année scolaire, les professeurs de chaque discipline (discipline instrumentale, disciplines collectives et formation musicale) émettent un avis littéral transmis aux élèves ou aux familles.

### ***Les contrôles ponctuels***

Pour la pratique instrumentale individuelle, le contrôle ponctuel est principalement lié à l'audition publique. Lors de cet événement, le professeur constate la réalité de l'évolution artistique et musicale en situation réelle de jeu. Cette constatation lui permet d'argumenter de manière optimale les appréciations littérales de mi-année ou de fin d'année. Néanmoins, un professeur ou un ensemble de professeurs d'une discipline ou d'un département, peut organiser une audition spécifique de contrôle pour les élèves de C1N2 ou de C2N2 afin de ponctuer l'évolution de l'élève à l'intérieur du cycle.

### ***L'unité de connaissance de pratique instrumentale en petit ensemble***

Au cours du deuxième cycle, les élèves instrumentistes se produisent en musique de chambre entre eux lors d'une audition dédiée. Le programme est travaillé en semi-autonomie

### ***Les examens***

Pour la pratique instrumentale individuelle, l'examen est une audition publique avec un programme imposé comprenant une ou deux œuvres communes interprétées par tous les candidats du même niveau et du même instrument, complété d'un programme choisi par le professeur et l'élève,



comprenant une ou deux œuvres qui répondent à la sensibilité artistique de l'élève. Le programme imposé est communiqué six à huit semaines avant l'examen à l'élève (les périodes d'éventuels congés scolaires sont ajoutées). Le programme choisi est travaillé par l'élève durant le cycle. Un jury composé du directeur du conservatoire ou en cas d'indisponibilité un directeur d'un autre conservatoire ou d'un coordinateur et d'une ou plusieurs personnalités extérieures à l'établissement prend une décision permettant l'obtention éventuelle de l'unité instrumentale du certificat ou brevet de fin de cycle et le cas échéant le passage dans le cycle suivant.

Pour la formation musicale, l'examen est composé d'une série d'épreuves écrites et orales. Le jury est exclusivement composé des professeurs de formation musicale de l'établissement. L'unité de formation musicale du certificat ou brevet de fin de cycle permettant le cas échéant le passage dans le cycle suivant est obtenu grâce au résultat de l'examen.

Pour la pratique instrumentale collective, il n'y a pas d'examen.

### ***Le détail du contenu des examens et évaluation par département instrumental ou discipline***

Chaque discipline et chaque département ont une singularité. Conséquemment l'évaluation, bien qu'ayant une base commune diffère selon cette singularité.

La base commune est la suivante :

- deux appréciations littérales produites par le professeur et transmises aux élèves chaque année,
- pour les élèves en période d'orientation, une audition par le directeur du conservatoire ou le coordinateur du département musical de la discipline à l'issue de la période,
- en fin de cycle, un examen public validant ce dernier, où l'élève interprète une œuvre imposée préparée dans un délai de six à huit

semaines (congés scolaires en sus) et une œuvre au choix travaillée durant le cycle,

- durant le deuxième cycle, la validation d'une unité de connaissance de pratique instrumentale en petit ensemble (sauf pour les cordes),
- durant le troisième cycle, la participation au projet Carte Blanche.

### *Spécificité de l'évaluation du département cordes*

- Un contrôle inter cycle à l'issue du cycle 1 année 2 (C1N2) ponctue le premier cycle. L'élève y interprète une pièce présentant bien tous les acquis à avoir à ce stade, accompagnée au piano lors d'une audition dédiée. Le directeur du conservatoire et les professeurs émettront un avis commun, sous forme d'appréciation : insuffisant, assez bien, bien ou très bien. Cet avis sera intégré au commentaire littéral de fin d'année du professeur d'instrument.

Les élèves étant en cycle 1 année 4 (C1N4) peuvent : soit se présenter à l'examen de fin de cycle, soit se présenter à l'évaluation de cycle 1 année 4 (C1N4), soit ne pas participer aux évaluations ou examens. L'évaluation et l'examen se déroulent à la même date, avec le même jury. Pour l'évaluation, le jury émettra un avis sous forme d'appréciation : insuffisant, assez bien, bien ou très bien. Cet avis sera intégré au commentaire littéral de fin d'année du professeur d'instrument. Les élèves étant en cycle 1 année 5 (C1N5) doivent se présenter à l'examen de fin de cycle.

- Lors de l'examen de fin de premier cycle, l'élève interprète :
  - une pièce en autonomie (extrait d'un morceau donné 3 semaines avant l'examen, tous les élèves du même instrument interprètent le même extrait)
  - une pièce imposée d'écriture classique travaillée 8 cours
  - une pièce au choix d'écriture contemporaine travaillée durant le cycle.

- *au moins une des deux pièces précédentes présentées est jouée par cœur*
- Lors de l'évaluation de cycle 1 année 4 (C1N4), l'élève interprète :
  - un seul morceau, choisi dans le programme de cycle 1.
  - *le par cœur est souhaité*
- Un contrôle inter cycle à l'issue du cycle 2 année 2 (C2N2) ponctue le deuxième cycle. L'élève interprète une pièce présentant bien tous les acquis à avoir à ce stade, accompagnée au piano lors d'une audition dédiée. Le directeur du conservatoire et les professeurs émettront un avis commun, sous forme d'appréciation : insuffisant, assez bien, bien ou très bien. Cet avis sera intégré au commentaire littéral de fin d'année du professeur d'instrument. Il n'y a pas de validation d'une unité de connaissance de pratique instrumentale en petit ensemble pour les cordes, les élèves de ce département ayant une pratique d'ensemble déjà très importante.

Les élèves étant en cycle 2 année 4 (C2N4) peuvent : soit se présenter à l'examen de fin de cycle, soit se présenter à l'évaluation de cycle 2 année 4 (C2N4), soit ne pas participer aux évaluations ou examens. L'évaluation et l'examen se déroulent à la même date, avec le même jury. Pour l'évaluation, le jury émettra un avis sous forme d'appréciation : insuffisant, assez bien, bien ou très bien. Cet avis sera intégré au commentaire littéral de fin d'année du professeur d'instrument. Les élèves étant en cycle 2 année 5 (C2N5) doivent se présenter à l'examen de fin de cycle.

- Lors de l'examen de fin de deuxième cycle, l'élève interprète :
  - une pièce choisie en concertation avec le professeur d'instrument (liste commune uniquement pour les violonistes, libre pour les autres instrumentistes)
  - une pièce imposée travaillée 8 cours

- une pièce d'écriture contemporaine imposée travaillée 8 cours
- *au moins une pièce est jouée par cœur*
- Lors de l'évaluation de cycle 2 année 4 (C2N4), l'élève interprète :
  - un seul morceau, choisi dans le programme de cycle 2.
  - *le par cœur est souhaité*
- Lors de l'examen de fin de troisième cycle, l'élève interprétera :
  - un concerto classique ou romantique choisi en concertation avec le professeur d'instrument (liste commune uniquement pour les violonistes, libre pour les autres instrumentistes)
  - une pièce baroque choisie en concertation avec le professeur d'instrument (liste commune uniquement pour les violonistes, libre pour les autres instrumentistes)
  - une pièce contemporaine (instrument seul) imposée travaillée 8 cours
  - *au moins deux pièces sont jouées par cœur*

### *Spécificité de l'évaluation du département piano*

- Un contrôle inter cycle à l'issue du cycle 1 année 2 (C1N2) pourra éventuellement ponctuer le premier cycle. Cette évaluation sera décidée en cours d'année scolaire en fonction des souhaits du professeur de l'élève, en concertation avec le coordinateur du département et le directeur du conservatoire. Lors de cette évaluation, si elle a lieu, l'élève y interprétera une ou plusieurs pièces présentant bien tous les acquis à avoir à ce stade. Cela fera l'objet d'une audition dédiée et pourra prendre diverses formes. Le directeur du conservatoire et les professeurs émettront un avis commun, sous forme d'appréciation : insuffisant, assez bien, bien ou très bien. Cet avis sera intégré au commentaire littéral de fin d'année du professeur d'instrument

Les élèves étant en cycle 1 année 4 (C1N4) peuvent : soit se présenter à l'examen de fin de cycle, soit se présenter à l'évaluation de cycle 1 année 4 (C1N4), soit ne pas participer aux évaluations ou examens. L'évaluation et l'examen se déroulent à la même date, avec le même jury. Pour l'évaluation, le jury émettra un avis sous forme d'appréciation : insuffisant, assez bien, bien ou très bien. Cet avis sera intégré au commentaire littéral de fin d'année du professeur d'instrument. Les élèves étant en cycle 1 année 5 (C1N5) doivent se présenter à l'examen de fin de cycle.

- Lors de l'examen de fin de premier cycle, l'élève interprète :
  - une pièce choisie en concertation avec le professeur d'instrument dans la première des deux listes communes de répertoire de fin de cycle 1
  - une pièce imposée travaillée 8 cours
  - *au moins une des deux pièces présentées est jouée par cœur*
  - un déchiffrage (avec mise en loge d'environ 5 minutes) proposé par l'équipe pédagogique.
- Lors de l'évaluation de cycle 1 année 4 (C1N4), l'élève interprète :
  - un seul morceau, choisi dans l'une des deux listes de cycle 1.
  - *le par cœur est souhaité*
  - si le jury l'estime nécessaire, un déchiffrage.

Les élèves étant en cycle 2 année 4 (C2N4) peuvent : soit se présenter à l'examen de fin de cycle, soit se présenter à l'évaluation de cycle 2 année 4 (C2N4), soit ne pas participer aux évaluations ou examens. L'évaluation et l'examen se déroulent à la même date, avec le même jury. Pour l'évaluation, le jury émettra un avis sous forme d'appréciation : insuffisant, assez bien, bien ou très bien. Cet avis sera intégré au commentaire littéral de fin d'année du professeur d'instrument. Les élèves étant en cycle 2 année 5 (C2N5) doivent se présenter à l'examen de fin de cycle.

- Lors de l'examen de fin de deuxième cycle, l'élève interprète :

- une pièce choisie en concertation avec le professeur d'instrument dans la liste commune de répertoire de fin de cycle 2
  - une pièce imposée travaillée 8 cours (de style différent de la pièce au choix)
  - *au moins une des deux pièces présentées est jouée par cœur*
  - un déchiffrage (avec mise en loge d'environ 5 minutes) proposé par l'équipe pédagogique.
- Lors de l'évaluation de cycle 2 année 4 (C2N4), l'élève interprète :
    - un seul morceau, choisi dans la liste commune de répertoire de cycle 2.
    - *le par cœur est souhaité*
    - si le jury l'estime nécessaire, un déchiffrage.

Les élèves étant en cycle 3 année 3 (C3N3) doivent : soit se présenter à l'examen de fin de cycle ou à défaut se présenter à l'évaluation de cycle 3 année 3 (C3N3). L'évaluation et l'examen se déroulent à la même date, avec le même jury. Pour l'évaluation, le jury émettra un avis sous forme d'appréciation : insuffisant, assez bien, bien ou très bien. Cet avis sera intégré au commentaire littéral de fin d'année du professeur d'instrument.

- Lors de l'examen de fin de deuxième cycle, l'élève interprète :
  - une pièce choisie en concertation avec le professeur issue du répertoire de troisième cycle d'instrument (il n'y'a pas de liste commune d'œuvres)
  - une pièce contemporaine choisie dans le répertoire de troisième cycle d'instrument (il n'y'a pas de liste commune d'œuvres)
  - une pièce imposée travaillée 8 cours (de style différent de la pièce au choix)
  - *au moins une des deux pièces présentées est jouée par cœur*

- un déchiffrage (avec mise en loge d'environ 5 minutes) proposé par l'équipe pédagogique.
- Lors de l'évaluation de cycle 3 année 3 (C3N3), l'élève interprète :
  - une pièce choisie en concertation avec le professeur issue du répertoire de troisième cycle d'instrument (il n'y a pas de liste commune d'œuvres).
  - *le par cœur est souhaité*
  - si le jury l'estime nécessaire, un déchiffrage.

### **L'évaluation pour le parcours personnalisé non diplômant**

L'évaluation des élèves se limite au contrôle continu, qui est identique à celui proposé dans le cursus standard

### **L'évaluation pour le cursus chant lyrique**

Les élèves inscrits en chant lyrique peuvent suivre le cursus standard diplômant avec cependant un cours de formation musicale spécifique ou un parcours adulte personnalisable. La pratique collective (ensemble vocal adultes par exemple) est indispensable.

### **L'évaluation pour le cursus spécifique musique actuelle et jazz**

L'évaluation est composée de deux appréciations littérales produites par le professeur et transmises aux élèves chaque année et de prestations publiques. Le contenu précis et évolutif est déterminé en fonction du profil des élèves.

### ***Le tableau des récompenses et l'obtention des diplômes de fin de cycle***

Les récompenses sont décernées pour l'instrument et la formation musicale sous forme d'unité de valeur

### *Fin de premier Cycle*

Récompense donnant l'accès au deuxième cycle (obtention de l'unité de valeur)

- Certificat de fin de premier cycle avec mention très bien à l'unanimité avec les félicitations du jury
- Certificat de fin de premier cycle avec mention très bien à l'unanimité
- Certificat de fin de premier cycle avec mention très bien
- Certificat de fin de premier cycle avec mention bien
- Certificat de fin de premier cycle

Récompense ne donnant pas l'accès au deuxième cycle (non obtention de l'unité de valeur)

- Mention assez bien
- Non récompensé

**L'obtention du certificat de fin de premier cycle** est acquise après obtention de l'unité de valeur instrumentale, de l'unité de valeur de formation musicale, d'une assiduité à une pratique vocale ou instrumentale collective, de la participation à une audition individuelle ou en musique de chambre durant l'année et enfin de la validation du parcours du spectateur (avoir assisté à un concert professionnel durant l'année scolaire). La mention est celle décernée dans la discipline dominante (formation musicale ou instrument).

### *Fin de deuxième cycle*

Récompense donnant l'accès au troisième cycle (obtention de l'unité de valeur)

- Brevet d'études musicales (BEM) avec mention très bien à l'unanimité avec les félicitations du jury



- Brevet d'études musicales (BEM) avec mention très bien à l'unanimité
- Brevet d'études musicales (BEM) avec mention très bien
- Brevet d'études musicales (BEM) avec mention bien
- Brevet d'études musicales (BEM)

Récompense ne donnant pas l'accès au deuxième cycle (non obtention de l'unité de valeur)

- Mention assez bien
- Non récompensé

**L'obtention du brevet d'études musicales** est acquise après obtention de l'unité de valeur instrumentales, de l'unité de valeur de formation musicale, d'une assiduité à une pratique vocale ou instrumentale collective, de la participation à deux auditions individuelles ou en musique de chambre durant l'année et enfin de la validation du parcours du spectateur (avoir assisté à deux concerts professionnels durant l'année scolaire). La mention est celle décernée dans la discipline dominante (formation musicale ou instrument).

### *Fin de troisième cycle*

Récompense validant le troisième cycle (obtention de l'unité de valeur)

- Certificat d'études musicales (CEM) avec mention très bien à l'unanimité avec les félicitations du jury
- Certificat d'études musicales (CEM) avec mention très bien à l'unanimité
- Certificat d'études musicales (CEM) avec mention très bien
- Certificat d'études musicales (CEM) avec mention bien
- Certificat d'études musicales (CEM)

Récompense ne validant pas le troisième cycle (non obtention de l'unité de valeur)

- Mention assez bien
- Non récompensé

**L'obtention du certificat d'études musicales** est acquise après obtention de l'unité de valeur instrumentale, de l'unité de valeur de formation musicale, d'une assiduité à une pratique vocale ou instrumentale collective, de la participation à deux auditions individuelles ou en musique de chambre durant l'année, de la validation du parcours du spectateur (avoir assisté à deux concerts professionnels durant l'année scolaire) et enfin de la participation au projet « Carte Blanche ». La mention est celle décernée dans la discipline dominante (formation musicale ou instrument).

## **Les productions des élèves**

Les élèves sont appelés à se produire régulièrement afin de concrétiser sur scène leurs acquis artistiques. Les élèves prennent ainsi pleinement le statut d'artiste. Les productions des élèves sont déclinées ainsi :

- Les auditions,
- Les auditions de classes,
- Les auditions ou concerts à thème,
- Les spectacles liés à des projets spécifiques,
- Les concerts pour des partenaires extérieurs ou pour des manifestations municipales.

### **Les auditions**

Il s'agit de concerts se déroulant à La Maison des Musiciens, salle Neff. Ces concerts d'une durée maximale d'une heure rythment l'année scolaire. Les élèves s'y produisent en solo, accompagnés d'un piano, en petit ensemble, en chœur ou en orchestre. Il s'agit de présenter le travail effectué lorsque qu'une œuvre est acquise. A chaque représentation, l'opportunité d'écouter des instruments ou ensembles différents est offerte à chacun. Les auditions sont accessibles aux élèves dès les premiers mois de pratique instrumentale ou vocale.

### **Les auditions de classes**

Les professeurs, s'ils le souhaitent réunissent l'ensemble de leur classe afin de renforcer la notion d'appartenance à une classe et de permettre à chacun d'écouter le travail accompli par autrui. C'est une forme de motivation pour les plus jeunes et de rencontre pour les plus avancés. Ces auditions de classe viennent en complément des auditions citées dans l'item précédent.

## **Les auditions ou concerts à thème**

À tout moment, une audition ou un concert à thème peut voir le jour. Les élèves, le plus souvent à l'initiative d'un professeur ou d'un groupe de professeurs se produisent autour d'un thème précis comme par exemple l'anniversaire d'un compositeur, une actualité précise ou simplement la volonté de créer un événement singulier.

## **Les spectacles liés à des projets spécifiques**

Chaque année, le conservatoire s'engage dans des projets spécifiques généralement soutenus par le Conseil départemental. Ces projets favorisant la rencontre entre les œuvres, les artistes et les élèves donnent lieu à des restitutions finales sous forme de concert ou spectacle. Les élèves du conservatoire peuvent aussi, selon la nature du projet, participer au spectacle final proposé par une école primaire ayant bénéficié d'une intervention hebdomadaire par le musicien intervenant en milieu scolaire du conservatoire.

## **Les concerts pour des partenaires extérieurs ou pour des manifestations municipales.**

Ponctuellement, les élèves du conservatoire sont appelés à se produire pour des manifestations municipales ou associatives. Il s'agit d'aller à la rencontre de nouveaux publics. Par exemple, les orchestres du conservatoire se produisent pour la Fête de l'Europe ou les festivités liée au jumelage.

## **Le parcours du spectateur**

L'élève inscrit au conservatoire reçoit un enseignement global comprenant :

- La formation musicale incluant l'apprentissage des notions musicales en relation avec la pratique instrumentale ou vocale et une part de didactique visant à l'explicitation méthodique de la musique

- Une discipline de pratique musicale collective, le chœur ou l'ensemble instrumental
- Une discipline instrumentale individuelle ou en petit groupe, le cours d'instrument.

Afin de compléter ces trois enseignements de base, il est nécessaire que l'élève se confronte à l'œuvre et à l'artiste en situation de production artistique. Le parcours du spectateur répond à cette exigence.

Chaque année une série de concerts ou d'opéras est choisie dans la programmation proposée par l'Espace culturel L'Orange bleue\*, l'association Musica Eaubonne et l'association Eaubonne Jazz.

L'élève de cycle 1 à partir du Cycle 1 année 3 – C1N3 en pratique individuelle instrumentale est tenu d'assister à deux spectacles par an. L'élève de cycle 2 ou de cycle 3 en pratique individuelle instrumentale est tenu d'assister à trois spectacles par an. Un bilan ou une préparation durant les cours du CRC pourrait être effectué selon les productions proposées.

## **La filière voix (chœurs uniquement)**

La filière voix est composée de la pratique collective décrite précédemment et des cours de formation musicale. Cette filière peut être suivie seule sans autre enseignement, soit en complément d'une pratique instrumentale par exemple.

## **Le projet Carte blanche**

Le projet Carte Blanche s'adresse aux élèves de troisième cycle. Ce projet est décrit en détail en annexe du projet d'établissement.

## **Le module arrangement**

Les élèves ayant validé le deuxième cycle de formation musicale ont la possibilité de suivre durant une à trois années le module arrangement et composition. Il s'agit d'un enseignement d'une heure trente hebdomadaire où l'élève arrange une œuvre déjà existante ou compose. Ces arrangements

ou compositions sont ensuite interprétés par les élèves eux-mêmes ou confiés à un ensemble de l'établissement. Ce module arrangement s'articule le plus souvent avec un projet spécifique de l'établissement.

## **Le cours d'Initiation au Déchiffrage et à l'Accompagnement (I.D.A.)**

Ce cours d'initiation au déchiffrage et aux techniques d'accompagnement pianistique est destiné aux élèves pianistes exclusivement, inscrits en troisième cycle diplômant en priorité, puis en fin de cycle 2 diplômant et en cycle 3 non diplômant.

D'une durée d'une heure par semaine, ce cours peut accueillir d'un à trois élèves et propose d'aborder, au travers de mises en situations diverses, toutes les techniques de lecture à vue et d'accompagnement. L'évaluation se fait grâce au contrôle continu. Des partenariats peuvent également être mis en place avec les chœurs selon les projets pédagogiques.

## **Départements et disciplines**

### **Le département piano**

Piano

Piano quatre mains

Atelier d'initiation au déchiffrage et à l'accompagnement

Accompagnement

### **Le département cordes**

Violon

Alto

Violoncelle

Contrebasse

Guitare

## **Le département bois et musique ancienne**

Flûte à bec

Traverso

Flûte traversière

Hautbois

Clarinette

Saxophone

Clavecin

## **Le département cuivres et percussions**

Trompette

Cor

Trombone

Percussions

## **Le département musique actuelle et jazz**

Guitare électrique

Guitare basse

Batterie

Atelier jazz 1 & 2

Atelier basse batterie

Bigband Duke Ellington

Bigband Gill Evans

Formation musicale Jazz

## **Le département voix**

Chœur Prim Vox

Chœur Mikado Vox

Chœur Tween Vox

Chœur Labo Vox

Ensemble Vocal

Chant lyrique

## **Le département formation musicale**

Eveil

Initiation formation musicale (premiers pas)

Formation musicale

Préparation à l'épreuve musique du baccalauréat général

## **Le département pratiques collectives à dominante classique**

L'Ensemble Initiation Vents (EIV)

L'Ensemble Vents Pianos Percussions 1 (EVPP1)

L'Ensemble Vents Pianos Percussions 2 (EVPP2)

L'Ensemble Evolution

L'Orchestre d'Harmonie de la Lyre Amicale (partenariat)

L'orchestre à cordes pizz

L'orchestre à cordes junior

L'orchestre symphonique

Le piano quatre mains

Le Consort

La musique de chambre intercommunale Nord Paris.



## **Temps de cours par discipline**

### **Années d'éducation artistique et culturelle**

- Eveil musical (enfants scolarisés en grande section à l'école maternelle) : 45 minutes par semaine
- Initiation à la formation musicale et ADI : 45 minutes par semaine d'initiation à la formation musicale et 30 minutes par semaine d'atelier de découverte instrumentale (ADI). Les ADI ne sont pas obligatoirement sur l'ensemble de l'année scolaire.

### **Formation musicale**

- Cycle 1 année 1 (C1N1) et Cycle 1 année 2 (C1N1) : 1 heure par semaine,
- Cycle 1 année 3 (C1N4), Cycle 1 année 4 (C1N4) et Fin de cycle 1 (FC1) : 1 heure 30 par semaine,
- Cycle 2 année 1 (C2N1) à Cycle 2 année 4 (C2N4) : 1 heure trente par semaine,
- Cycle 3 année 1 (C3N1) et Cycle 3 année 2 (C3N2) : 2 heures par semaine.

### **Autres disciplines du département formation musicale**

- Module arrangement : 1 heure trente par semaine,
- Préparation à l'épreuve musicale du baccalauréat général : 1 heure 30 par semaine.

### **Pratique instrumentale individuelle**

- Orientation : 20 minutes par semaine
- Cycle 1 année 1 (C1N1) et Cycle 1 année 2 (C1N1) : 20 minutes par semaine (possibilité de 30 minutes par semaine pour les élèves du département cordes frottées selon le temps disponible)
- Cycle 1 année 3 (C1N3) à Cycle 1 année 6 (C1N6) : 30 minutes par semaine

- Cycle 2 année 1 (C2N1) et Cycle 2 année 2 (C2N2) : 35 minutes par semaine (possibilité de 40 minutes par semaine pour les élèves du département cordes frottées selon le temps disponible).
- Cycle 2 année 3 (C2N3) à Cycle 2 année 6 (C2N6) : 45 minutes par semaine
- Cycle 3 année 1 (C3N1) : 50 minutes par semaine
- Cycle 3 année 2 (C3N2) à Cycle 3 année 4 (C3N4) : 1 heure par semaine
- Année transitoire et parcours personnalisé pour les élèves issus du Cycle 2 année 2 (C2N2) : 30 minutes par semaine
- Année transitoire et parcours personnalisé pour les élèves ayant validé le Cycle 2 : 40 minutes par semaine.

### **Pratique vocale collective**

- Chœur Prim Vox : 45 minutes par semaine
- Chœurs Mikado Vox et Tween Vox : 1 heure par semaine
- Chœur Labo Vox : 1 heure 30 par semaine
- Ensemble vocal adultes : 2 heures par semaine

### **Pratique instrumentale collective à dominante classique**

- Ensemble initiation vents (EIV) : 50 minutes par semaine
- Ensembles vents pianos percussions (EVPP) : 1 heure 15 par semaine
- Orchestre évolution : 1 heure 15 toutes les deux semaines
- Orchestre d'harmonie de La Lyre Amicale (OHLA) : 1 heure 30 par semaine
- Orchestre pizz (cordes) : 45 minutes par semaine
- Orchestre junior (cordes) : 1 heure par semaine
- Orchestre symphonique : 1 heure 30 par semaine.

Le temps de cours des autres pratiques instrumentales collectives à dominante classique est variable selon le nombre d'élève et la nature du projet.

### **Pratique instrumentale collective à dominante jazz ou musiques actuelles amplifiées**

- Atelier rythmique : 1 heure par semaine
- Ateliers jazz 1 et 2 : 1 heure 15 par semaine
- Ateliers de musiques actuelles amplifiées 1 et 2 : 1 heure par semaine
- Bigband Duke Ellington : 1 heure 15 toutes les deux semaines
- Bigband Gill Evans : 1 heure 45 toutes les deux semaines

## **Obligations des élèves**

### **Acquisition des partitions, des manuels de formation musicale ou du matériel pédagogique**

Les élèves sont tenus d'acquérir les partitions, les manuels de formation musicale ou le matériel pédagogique nécessaires au cours. Concernant la formation musicale, les élèves doivent se procurer l'ensemble du matériel demandé dès la première semaine de cours. Lorsque les manuels de formation musicale sont aussi des cahiers d'exercices où l'élève y écrit, les manuels doivent être vierges en début d'année. D'autre part, les élèves se présentant aux examens ou aux évaluations doivent acquérir les partitions. Les photocopies ne sont pas autorisées.

### **Acquisition ou location d'un instrument**

#### ***Piano, guitare***

Les élèves inscrits dans ces disciplines sont tenus de disposer d'un instrument à la maison (achat ou location) pour le piano (pas un synthétiseur) et d'acquérir l'instrument pour la guitare dès les premiers cours.

### ***Autres instruments, hors percussions***

Pour tous les autres instruments, les instruments sont loués par le conservatoire dans la mesure des disponibilités du parc instrumental. Sont prioritaires les enfants domiciliés à Eaubonne. La location est limitée à trois années, cependant une limitation à deux années est possible dans le cas d'une pénurie dans le parc instrumental. Les familles sont tenues de signer un contrat de location avec la collectivité et de fournir une attestation d'assurance lors de la location initiale. Par la suite, à chaque rentrée scolaire lors du rendez-vous parents professeur, les familles doivent présenter l'instrument pour vérification puis, le professeur décidera de la poursuite ou non de la location. Si la poursuite s'avère, un nouveau contrat devra être établi et une nouvelle attestation d'assurance fournie. Si les instruments ne sont pas disponibles dans le parc, l'acquisition (achat ou location) est nécessaire. Les instruments devront être alors d'une qualité suffisante, les professeurs d'instrument étant le sachant sur la notion de qualité.

Les élèves inscrits en cours de batterie, devront faire l'acquisition d'une batterie, éventuellement de pads, durant la première année de batterie, si les instruments du parc instrumental ne sont pas disponibles.

### **Pratique instrumentale**

L'élève débutant est tenu de pratiquer son instrument en dehors des temps cours individuel et collectif, au minimum quatre fois 20 minutes chaque semaine. Cette durée sera ensuite progressivement allongée selon la progression de l'élève, ses capacités, mais aussi selon l'instrument pratiqué.

### **Objets connectés**

Les objets connectés, téléphones portables, smartphones ou tablettes ne sont autorisés durant les cours qu'à la demande expresse du professeur. Dans le cas contraire, les objets connectés devront être placés en mode avion dès l'entrée dans la salle de cours.

## **Présences / absences**

Les élèves sont tenus d'assister aux cours dans lesquels ils sont inscrits. Lorsque la discipline ou le niveau de l'élève entraîne plusieurs cours par semaine, l'élève doit impérativement être présent à l'ensemble des cours. Toute absence doit être justifiée par les parents ou le représentant légal pour les élèves mineurs et par l'élève s'il est majeur. Trois absences non justifiées entraînent la radiation de l'établissement, la cotisation pour l'année en cours restant due.

Les élèves sont tenus d'assister aux prestations publiques qui ponctuent la scolarité (auditions, concerts et manifestations diverses).

# Tables des matières détaillées

<b>Sommaire</b> .....	<b>1</b>
<b>Préambule</b> .....	<b>2</b>
<b>Prolégomènes</b> .....	<b>3</b>
<b>Modalités d’inscription</b> .....	<b>4</b>
Nouveaux élèves.....	4
Anciens élèves .....	4
Conditions communes aux anciens et nouveaux élèves .....	4
<b>Etudes musicales</b> .....	<b>6</b>
Cursus standard diplômant .....	6
<i>Elèves scolarisés en grande section de maternelle lors de l’inscription</i> 6	
<i>Elèves scolarisés au cours préparatoire à l’école élémentaire lors de l’inscription</i> .....	6
<i>Elèves scolarisés à partir du CE 1 à l’école élémentaire et jusqu’à 16 ans lors de l’inscription</i> .....	7
<i>La formation musicale</i> .....	7
Le premier cycle de formation musicale .....	7
Le deuxième cycle de formation musicale .....	8
Le troisième cycle de formation musicale .....	9
<i>La pratique instrumentale individuelle</i> .....	9
La période d’orientation.....	10
Le premier cycle .....	10
Le deuxième cycle .....	11
Le troisième cycle.....	12

<i>La pratique vocale ou instrumentale collective</i> .....	12
Les pratiques collectives vocales .....	13
<i>Chœur Prim Vox (3/4 d'heure de cours hebdomadaire) à partir de sept ans.</i> ...	13
<i>Chœur Mikado Vox (1h de cours hebdomadaire) à partir de neuf ans.</i> .....	13
<i>Chœur Tween Vox (1h de cours hebdomadaire)</i> .....	14
<i>Chœur Labo Vox (1h30 de cours hebdomadaire)</i> .....	14
<i>Ensemble vocal adultes (2h de cours hebdomadaire)</i> .....	14
Les pratiques collectives instrumentales à dominante classique .....	14
<i>L'ensemble initiation vents (EIV, 50 minutes de cours hebdomadaire)</i> .....	14
<i>Les ensembles vents pianos percussions (EVPP, 1h15 de cours hebdomadaire)</i> 15	
<i>L'orchestre évolution (1h15 toutes les deux semaines)</i> .....	15
<i>L'orchestre d'harmonie de La Lyre Amicale (OHLA, 1h30 de cours hebdomadaire)</i> .....	15
<i>Les orchestres à cordes</i> .....	16
<i>L'orchestre symphonique (1h30 de cours hebdomadaire)</i> .....	16
<i>Les partielles cordes</i> .....	17
<i>Le piano quatre mains</i> .....	17
<i>Le Consort</i> .....	17
<i>La musique de chambre inter conservatoire Nord Paris</i> .....	17
Les pratiques collectives instrumentales à dominante musiques actuelles amplifiées ou jazz .....	17
<i>Les ensembles de jazz à effectif réduit</i> .....	17
<i>Les ateliers de musiques actuelles amplifiées (MAA)</i> .....	18
<i>Les bigbands</i> .....	19
Le parcours personnalisé non diplômant .....	20
<i>L'année transitoire</i> .....	20
<i>Les deux années de parcours personnalisé non diplômant</i> .....	20
Le cursus chant lyrique .....	20

Le cursus spécifique musique actuelle et jazz .....	21
L'évaluation .....	21
<i>L'évaluation pour le cursus standard</i> .....	21
Le contrôle continu .....	22
Les contrôles ponctuels.....	22
L'unité de connaissance de pratique instrumentale en petit ensemble .....	22
Les examens .....	22
Le détail du contenu des examens et évaluation par département instrumental ou discipline .....	23
<i>Spécificité de l'évaluation du département cordes</i> .....	24
<i>Spécificité de l'évaluation du département piano</i> .....	26
<i>L'évaluation pour le parcours personnalisé non diplômant</i> .....	29
<i>L'évaluation pour le cursus chant lyrique</i> .....	29
<i>L'évaluation pour le cursus spécifique musique actuelle et jazz</i> .....	29
Le tableau des récompenses et l'obtention des diplômes de fin de cycle .....	29
<i>Fin de premier Cycle</i> .....	30
<i>Fin de deuxième cycle</i> .....	30
<i>Fin de troisième cycle</i> .....	31
Les productions des élèves.....	33
<i>Les auditions</i> .....	33
<i>Les auditions de classes</i> .....	33
<i>Les auditions ou concerts à thème</i> .....	34
<i>Les spectacles liés à des projets spécifiques</i> .....	34
<i>Les concerts pour des partenaires extérieurs ou pour des manifestations municipales</i> .....	34
Le parcours du spectateur .....	34



La filière voix (chœurs uniquement).....	35
Le projet Carte blanche .....	35
Le module arrangement .....	35
Le cours d’Initiation au Déchiffrage et à l’Accompagnement (I.D.A.) ....	36
Départements et disciplines .....	36
<i>Le département piano</i> .....	36
<i>Le département cordes</i> .....	36
<i>Le département bois et musique ancienne</i> .....	37
<i>Le département cuivres et percussions</i> .....	37
<i>Le département musique actuelle et jazz</i> .....	37
<i>Le département voix</i> .....	38
<i>Le département formation musicale</i> .....	38
<i>Le département pratiques collectives à dominante classique</i> .....	38
Temps de cours par discipline .....	39
<i>Années d’éducation artistique et culturelle</i> .....	39
<i>Formation musicale</i> .....	39
<i>Autres disciplines du département formation musicale</i> .....	39
<i>Pratique instrumentale individuelle</i> .....	39
<i>Pratique vocale collective</i> .....	40
<i>Pratique instrumentale collective à dominante classique</i> .....	40
<i>Pratique instrumentale collective à dominante jazz ou musiques actuelles amplifiées</i> .....	41
Obligations des élèves .....	41

<i>Acquisition des partitions, des manuels de formation musicale ou du matériel pédagogique.....</i>	<i>41</i>
<i>Acquisition ou location d'un instrument.....</i>	<i>41</i>
Piano, guitare .....	41
Autres instruments, hors percussions .....	42
<i>Pratique instrumentale.....</i>	<i>42</i>
<i>Objets connectés.....</i>	<i>42</i>
<b>Présences / absences .....</b>	<b>43</b>